

Tél. 04.98.11.84.40

N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 – Capital : 575.962 €

**LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Madame, Monsieur, Chers sociétaires,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 et le 10 décembre 2021.

Les principales décisions prises lors de ces réunions vous sont présentées dans le présent Flash.

En espérant une saison plus calme et plus sereine que l'an dernier, le Conseil d'Administration vous présente tous ses vœux pour 2022.

**Philippe LECAUDE**  
**Administrateur Co-gérant**  
**Et Président du Conseil d'Administration**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Lecaude', located at the bottom right of the page.

## **PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 ET 10 DECEMBRE 2021**

(les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité au mas administratif, sur rendez-vous)

### **GENERAL :**

- **Le Conseil d'Administration a validé le compte rendu du Conseil du 18 novembre 2021**
- **Dates des prochains Conseils d'Administration :**
  - le 28 janvier 2022 en visioconférence
  - les 2, 3 et 4 mars 2022 en présentiel
  - les 27, 28 et 29 avril 2022 en présentiel
- **Réunion annuelle inter-domaines du 7 avril 2022** : Trois représentants du Domaine du Pin de la Lègue participeront à cette réunion qui sera organisée par et au Domaine des Maurels. Le Conseil d'Administration a souhaité que soit porté à l'ordre du jour de cette réunion les sujets suivants : les taxations fiscales (foncières et habitation), les règles d'urbanisme applicables, la sécurité, la vidéo-surveillance et la surveillance des piscines, ainsi que le contrôle d'accès.



### **- REMISE DU MACARON :**

Nous vous rappelons que les macarons ne seront délivrés que sur présentation d'une attestation fiscale et de l'assurance de vos installations (Taxe d'habitation principale et/ou Taxe d'habitation du Domaine adressée à votre résidence principale ou Impôts sur le revenu adressé à votre résidence principale uniquement).

Si vous ne pouvez justifier d'une résidence principale, vous serez concernés par la résolution 7 votée lors de l'Assemblée Générale du 14.08.2021 qui stipule « *un associé qui ne pourra justifier, par la production d'une attestation fiscale, d'une résidence principale extérieure au Domaine, sera sanctionné d'une pénalité mensuelle de 7 taux de base la première année, pénalité doublée chaque année jusqu'à régularisation.* »

- **Antennes relais téléphoniques** : A partir de juin 2022 il n'y aura plus d'antenne relai téléphonique « Orange » dans le Domaine. Le Conseil d'Administration a décidé de contacter les autres opérateurs pour connaître leurs intentions.
- **Blocs poubelles** : Du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 15 juin 2022, tous les containers, ordures ménagères et bacs jaunes ne seront plus regroupés sur le parking entre la Poste et l'Arboretum mais derrière les Tennis.
- **Parking bateaux** : A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, il ne sera plus possible d'entreposer son bateau derrière le mas administratif ou sur le parking derrière les tennis. Ceux-ci devront uniquement stationner sur le parking entre la Poste et l'Arboretum. A compter de cette date, les bateaux déjà entreposés devront être transférés à cet endroit. Ce parking sera payant, et les tarifs seront définis et communiqués ultérieurement.
- **Camping-cars** : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les camping-cars seront interdits d'accès au Domaine sauf s'ils stationnent sur le parking de la parcelle durant leur séjour. Les camping-cars stationnés sur les espaces publics entraîneront l'intervention de la Police et la facturation de pénalités par le Domaine.
- **Véhicules « tampons »** : Pour tous véhicules « tampons » sur parcelle, sans macaron et dont l'assurance n'est pas à jour ou inexistante, le Domaine demandera à l'associé concerné de communiquer par mail l'attestation d'assurance.

### **FINANCES :**

- **Point sur l'externalisation de la comptabilité** : Le Conseil d'Administration a fait une mise au point avec la société « Esterel Comptabilité » sur l'avancement du dossier et les délais de traitement comptable actuel.
- **Point sur le budget 2021** : Au 31.10.2021, le total des produits s'élève à 465 805€ contre un budget prévisionnel de 364 249€, soit un excédent de 101 558€. Ce dernier provient notamment de la participation occupant (218 592€ pour 155 887€ budgété), des tickets loisirs, macarons, cartes de résidents et divers (117 036€ pour 101 512€ budgété), de la refacturation des frais de contentieux et bancaires (33 024€ pour 9 694€ budgété).
- **Bilan du cinéma, saison 2021** : Le bilan de fréquentation du cinéma a été bon au vu de la programmation. Celui-ci devrait dégager un résultat de 5 946€ auquel s'ajoutera le remboursement des salaires du projectionniste et de la caissière.
- **Tarifs 2022** : Comme il le fait chaque année, le Conseil d'administration a révisé les tarifs appliqués aux prestations aux associés. Ils vous sont communiqués ci-après et sont également consultables sur le site internet du Domaine.

## TARIFS 2022

RUBRIQUES	TARIFS 2022 T T C
<b>ADMINISTRATION</b>	
* PART SOCIALE (quota gestion) .....	6,11 €/part
* APPEL SUPPLEMENTAIRE GROS TRAVAUX .....	0,68 €/part
* EAU :	
Consommation (coût du m3 – TVA à 5,5 %) .....	2,34 €
Assainissement (coût au m3 – TVA à 10 %) .....	2,54 €
* PARTICIPATION OCCUPANT (applicable du 01.10 au 30.09 - à partir de 7 ans révolus)	
Hors-saison (du 1.10 au 31.03) .....	3,50 €
Moyenne-saison (du 1.04 au 31.05) .....	6 €
Haute-saison (du 1.06 au 30.09) .....	7,50 €
* MAGASIN ASSOCIE (Forfait/m3) :	
- 3 mois : .....	45 €
+ 3 mois : .....	100 €
* REMPLACEMENT SERRURE BP .....	40 €
* PHOTOCOPIES / IMPRESSIONS MAILS ASSOCIES	
Recto-verso/page .....	0,60 €
Recto/page .....	0,40 €
* MACARON :	
Associés/ayants droit .....	Gratuit
Invité/occupant .....	8,50 €
* CARTES DE RESIDENTS (accès libre aux loisirs)	
Associés/ayants droit .....	Gratuite
Invités/occupants :	
* de 7 ans à 10 ans .....	2 €
* à partir de 11 ans .....	11 €
- REEDITION DE CARTE (perdue) .....	7,50 €
* TENNIS : sans carte individuelle .....	gratuite
NB : réservation du court payante avec <u>caution</u> .....	10 €
restituée sur demande.	
* PADEL (location du court pendant 1 heure) .....	10 € (2 tickets)
NB : 2 tickets animation de 5 €	
* TICKET MULTI-LOISIRS (accès Piscine, Mini-Golf, Tennis) .....	4 € (1 ticket)
* TICKET BLEU ANIMATIONS (accès Padel, Aquagym, Cross-training) .....	5 € (1 ticket)
* TRANSFERTS DE PARTS :	
Vente / succession / donation .....	750 €
Divorce / extinction d'usufruit / sortie d'indivision .....	300 €
Succession dernier vivant .....	Gratuit
* PENALITES INFRACTION (unité de base) .....	30 €
* FRAIS FIXES CONTENTIEUX .....	30 €
* PENALITES RETOUR IMPAYE .....	25 €
<b>TECHNIQUE</b>	
* TAXE DE GRUTAGE (tarif unique) .....	1.300 €
* TAXE DE TRACTAGE .....	Gratuit
* BRANCHEMENT RESEAU EAU .....	1.000 €
* DEPLACEMENT COMPTEUR EAU .....	(sur devis)
* REMPLACEMENT COMPTEUR EAU .....	60 €

- **Taxe de séjour 2021** : Le Conseil d'Administration a pris connaissance du montant de la taxe de séjour 2021 fixée par l'office de tourisme de la ville de Fréjus. Il en ressort que le mode de calcul a été modifié en augmentant le nombre théorique de personnes présentes sur la parcelle qui a été porté de 2 à 4 sur une période 365 jours. Cette taxe sera due par l'ensemble des associés pour lesquels les parcelles n'ont pas été soumises à la taxe foncière sur le bâti et de facto à la taxe d'habitation sur résidences secondaires. Il a été rappelé au cours d'une réunion avec l'office de tourisme que la SCI bénéficiait d'un mode de calcul dérogatoire et avantageux au regard de la législation actuelle.
- **Fiscalité - Point sur le dossier TVA** : Ce dossier est toujours en cours devant le tribunal administratif de Toulon. Nous attendons les conclusions de notre avocat en réponse à celles de l'administration fiscale.
- **Plan Epargne Retraite** : Le Conseil d'Administration, dans un souci de bonne gestion, décide l'adhésion à un Plan Epargne Retraite pour faire face aux indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite. En effet, des départs de plusieurs membres du personnel se feront de façon rapprochée d'ici quelques années. La cotisation annuelle du P.E.R sera calculée sur la masse salaire avec lissage des années antérieures.

**JURIDIQUE :**

- **Point sur les transferts de parts** : Comme il le fait à chaque réunion, le Conseil d'Administration a examiné les différents dossiers de transferts de parts. Un dossier de vente a été refusé par ce dernier.
- **Point sur les dossiers prudhommaux en cours** : Un jugement prudhommal a été rendu dans le licenciement d'une salariée dans lequel la SCI a été condamnée à payer un mois de salaire pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, plus 900€ au titre d'article 700 du NCPC. Les autres demandes de la salariée ont été rejetées. Il est probable que celle-ci fasse appel du jugement. Un jugement prudhommal pour le licenciement d'un autre salarié est attendu pour la mi-février 2022.

- **Point sur le dossier réclamation taxe d'habitation/taxe foncière sur le bâti** : Notre avocat a proposé au Conseil d'Administration qui a accepté, d'assurer la défense des associés dont la réclamation au service des finances publiques concernant la taxe sur le foncier bâti a été rejetée. C'est le cas d'une très grande majorité des réclamations. Me NAHON se chargerait d'introduire un recours auprès de la juridiction administrative à des conditions financières favorables. Pour bénéficier de cette assistance, les associés doivent en faire la demande par courriel à [taxefonciere@pindelalegue.fr](mailto:taxefonciere@pindelalegue.fr). Ils recevront en retour une lettre de mission qu'ils devront compléter, accepter et renvoyer directement à Me NAHON. Un communiqué à ce sujet a été publié sur le site internet du Domaine. Les conditions financières y seront également détaillées.
- **Contrat de protection des administrateurs RCMS et contrat de protection informatique** : Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la signature des deux contrats avec le courtier HISCOX, représenté par la société SESAME.
- **Dossier C. GIRARDON C/La SCI Domaine du Pin de la Lègue** : Au Conseil d'Administration du mois de mai 2021, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, avait décidé de mettre fin immédiatement au mandat de commissaire de surveillance de M. Christian GIRARDON. M. GIRARDON a porté l'affaire au tribunal. Le dossier est en cours.

#### **PERSONNEL :**

- **Point sur l'organisation des services** : Ce travail précédemment assuré par M. LECAUDE et M. TOUCHARD a été confié à M. WARIN, qui s'est vu attribuer la gestion du personnel, suite à son élection au sein du Conseil lors de l'Assemblée Générale du 14 août 2021. Des fiches de postes ont été établies par ses soins pour chaque membre du personnel technique et administratif.
- **Recrutement du contrôleur sécurité et suivi des aménagements** : Le Conseil d'Administration a retenu un candidat dont le contrat commencera le 1<sup>er</sup> mars 2022.
- **Document unique** : Ce document obligatoire a été mis en place en 2020. Il est régulièrement mis à jour.
- **Livret d'accueil sécurité** : Le Conseil d'Administration a accepté la création d'un livret d'accueil sécurité qui sera adapté de façon à s'adresser aux salariés du Domaine, puis aux entreprises qui devront le signer.
- **Bilan sur la fermeture de la poste** : Lors de ce Conseil d'Administration, les administrateurs ont examiné la nouvelle organisation de la distribution des colis aux résidents du Domaine. Le bilan était mitigé. Il sera réexaminé lors de la préparation de l'Assemblée Générale 2022.

#### **SECURITE :**

- **Barème des sanctions pour 2022** : M. SCARLATELLA a souhaité modifier et cibler les sanctions à partir de 2022. Il a proposé un nouveau barème de ceux-ci au Conseil d'Administration qui a été validé à la majorité (M. WARIN a voté contre).
- **Contrat des 40 bornes d'appel aux mas sanitaires** : Sur les deux candidatures, nous n'avons reçu qu'une seule offre (même prestataire que pour les issues de secours). Après le 31.12 la candidature de l'autre société sera rejetée.

#### **TRAVAUX :**

- **Point sur le dossier Gonfaron** : Un nouveau rendez-vous avec Hydratech a eu lieu le 15 décembre 2021 pour affiner des projets de profils (coupes de travaux), ceci afin d'éviter que des murs de plus de 1.50 m de haut soient construits le long des parcelles des sociétaires sur le secteur Parpaïou. Un premier chiffrage nous a été fourni qui semble être dans le budget fixé. Le dossier concernant le bassin de rétention d'eau avance favorablement administrativement.
- **Attribution des marchés** :
  - **marché « entretien des espaces verts »** : L'appel d'offre a été lancé pour une réponse attendue le 31 décembre.
  - **marché « sécurité du Domaine »** : 5 sociétés ont répondu à notre appel d'offres dont la société PRESSUR. Le conseil décide de poursuivre le contrat avec cette dernière et ce jusqu'au 31 décembre 2022, pour lequel un effort sur ses tarifs a été fait. Il lui a également été demandé de travailler avec le Domaine et vérifier si certaines prestations ne pourraient pas être modifiées ou supprimées. Un nouvel appel d'offre sera lancé en fin d'année 2022
  - **marché « entretien des sanitaires »** : C'est la société ALLONET qui est retenue par le Conseil d'Administration, pour un contrat de 3 ans a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **Règlement Intérieur Partie constructive** : Ce document ayant été validé par la Ville de Fréjus, il peut être publié sur le site internet du Domaine. Les associés nous ayant communiqué leurs adresses e-mail recevront le lien vers ce document. Les associés ne possédant pas d'adresse e-mail pourront en demander un exemplaire lors de leur visite au Domaine.
- **Règlement Intérieur Partie administrative** : Ce document est en cours de mise à jour et sera proposé au vote des associés à l'Assemblée Générale 2022.
- **Contrat d'asservissement alarmes-sirènes-sorties de secours** : Ce contrat a été validé par le Conseil d'Administration. Il a été attribué à la société PROTECT HABITAT.
- **Contrat pour Fourreaux de passage câble et/ou fibres optiques cinéma/point infos** : Ce contrat a été validé par le Conseil d'Administration. Il a été attribué à la société ATPE.
- **Présentation du plan d'investissement prévisionnel sur 5 ans** : Un plan d'investissement pluri-annuel sera établi à partir de 2023.

#### **DELEGUES DE HAMEAUX :**

- **Travaux demandés par les délégués de hameau** : Comme d'habitude, les demandes soumises par les Délégués au service technique sont toutes étudiées et traitées en fonction des disponibilités du personnel technique et de la faisabilité.

- **Point sur la présence de sangliers dans le Domaine** : En raison d'un nombre important de sangliers dans le Domaine, le Conseil d'Administration, en la personne de M. BOUTTEAU Administrateur-Gérant, va demander l'assistance du Lieutenant de Louveterie compétent sur le secteur.
- **Nomination de nouveaux Délégués de hameaux** : Le Conseil d'Administration a entériné 3 candidatures pour la fonction de Délégué de Hameau : M. Thierry AMARD Castelet 68 ; M. David BERTINET Recantounet 61 ; Frédéric BERNARD, Tousco (en remplacement de Valérie MERLOT, élue au Conseil de Surveillance).
- **Réunion des Délégués de hameaux** : Sur décision du Conseil d'Administration, dorénavant, la réunion habituelle du mois de juillet sera précédée d'une réunion préparatoire.

## **ANIMATION :**

### **- Saison 2022 :**

- **Espace aquatique** : Le Conseil d'Administration a examiné un projet de planning pour le personnel de l'espace aquatique pour les mois de juin et septembre 2022. Ce document a été validé sur la base suivante :
  - Du Lundi au vendredi : le bassin olympique sera surveillé de 11h à 15h et les bassins olympique et aquatique seront surveillés de 15h à 18h45.
  - Les samedis et Dimanches : le bassin olympique sera surveillé de 11h à 14h et les bassins olympique et aquatique seront surveillés de 14h à 18h45.
  - Les autres bassins resteront sous la surveillance et la responsabilité des parents pendant les horaires d'ouverture de la piscine, un panneau informant les associés sera disposé pour information.
- **Animations :**
  - **Animateurs** : Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de recruter un animateur-coordonateur pour la période du 15.06 au 15.09 (voir **appel à candidatures ci-dessous**).
  - **Evènements** : Quelques dates ont été arrêtées par le Conseil d'Administration. En 2022, deux bals organisés par le Domaine sont prévus, l'un le 20 juillet et l'autre le 15 août. Cette année encore ces deux bals seront animés par l'orchestre « Memories 06 » qui a donné entière satisfaction en 2021. Intermède organisera le bal du 13 juillet. Quant aux deux piques-niques champêtres prévus le 27 juillet et 21 août, ils seront animés par l'orchestre « Objets trouvés ».
  - **Club des jeunes** : Le Conseil d'Administration a validé l'aménagement d'un club des jeunes à la place de l'Infirmierie qui sera transférée derrière le bureau des MNS. Le coût des travaux s'élèverait à 14.000 €.
  - **Garderie les P'tits Loups** : Le Conseil d'Administration à l'unanimité a décidé de rétablir la gratuité pour ce service. Un même enfant ne pourra bénéficier de ce service qu'une fois par semaine, sauf place disponible les autres jours, avec inscription préalable la veille au point infos.
- **Personnel saisonnier** : Le recrutement est en cours (voir **appel à candidatures ci-dessous**).
- **Baux saisonniers** : Tous les prestataires de 2021 ont été contactés par l'administration de façon à connaître leur disponibilité cet été. Certains ont répondu favorablement (Mme ALETTI pour la Zumba etc.. et Mme SORANZO pour les massages bien-être et autres nouvelles prestations en projet) et d'autres défavorablement (Mme MELONE pour la marche nordique et le Pilates). Tous les baux saisonniers seront de nouveau examinés lors d'un prochain Conseil d'Administration.

## **APPEL A CANDIDATURES**

### **POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 20 mai 2020, avait décidé la création d'une commission d'appel d'offres, composée d'administrateurs et de sociétaires disposant des compétences pour suivre les attributions des marchés.

Un appel à candidatures avait été publié dans le Flash infos N° 116 du mois de mai 2020 et cette commission a pu être créée.

Deux de ses membres, M. SCARLATELLA et M. WARIN, ayant dû se retirer suite à leur élection au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 14 août 2021, le Conseil d'Administration lance un nouvel appel à candidatures.

Nous invitons les associés intéressés à nous adresser leur candidature par e-mail à l'adresse [judith.piovetti@pindelalegue.fr](mailto:judith.piovetti@pindelalegue.fr) avant le 15 avril 2022, pour présentation au Conseil d'Administration des 27, 28 et 29 avril 2022.

### **POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS :**

Vous êtes ayant-droit d'associé, disponible du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022 et/ou du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022 et/ou du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022, et souhaitez occuper un emploi saisonnier au Domaine du Pin de la Lègue...

... **Les postes suivants sont à pourvoir** : BEESAN et BNSSA à l'espace aquatique, Réceptionniste au mas administratif, contrôleur à l'accueil Gonfaron, Standardiste, Aide-Vaguemestre à la poste du Domaine, Agent d'accueil au Point Infos/Tennis/Mini-golf, Agent de caisse au cinéma, Agent de propreté et de nettoyage/Télégraphiste, Animateur sportif, Animateur foot et Animateur à la garderie des P'tits Loups/ateliers enfants.

**A noter : Un poste d'Animateur-Coordonateur a été créé** sur décision du Conseil d'Administration.

Il sera demandé à ce dernier, en fonction d'un programme d'animations diverses et sportives qu'il soumettra pour validation au Conseil d'Administration en début de saison, de participer à la recherche des divers animateurs avec lesquels il aura à collaborer et qu'il devra superviser.

**Son profil :**

- \* Titulaire d'un Brevet ou un Diplôme d'Etat dans le secteur de l'animation (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse -BEATEP-, Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport -BPJEPS-, ...)
- \* Disponible du 15 juin 2022 au 15 septembre 2022 ;
- \* Maîtrise de la langue Anglaise ;
- \* Expérience acquise dans la fonction.

Si vous souhaitez postuler à un emploi saisonnier, nous vous invitons à nous adresser votre candidature par e-mail à [judith.piovetti@pindelalegue.fr](mailto:judith.piovetti@pindelalegue.fr) avant le 25 février 2022, pour présentation au Conseil d'Administration des 2, 3 et 4 mars 2022. Votre envoi devra inclure une lettre de motivation mentionnant entre autres vos disponibilités et votre adresse au Domaine, un Curriculum Vitae et les photocopies de vos diplômes et mises à jour de diplômes.

### QUELQUES RAPPELS...

**Alerte des secours :** Un émetteur récepteur d'alerte des secours est installé au niveau de chaque mas sanitaire. Ce dernier doit être utilisé en cas d'incendie ou d'incident grave.

**Alarmes sirènes en cas d'évacuation :** 1 sonnerie de 5 minutes. Attention : Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes : 1 sonnerie de 1 à 2 minutes.

**Plan d'évacuation :** Il est recommandé à chaque associé de bien vouloir afficher dans son mobil-home le plan d'évacuation du Domaine et également, d'en conserver un exemplaire dans son/ses véhicules. Ce document est mis à disposition au mas administratif ou téléchargeable sur le site internet du Domaine.

**Détecteur de fumée :** Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif pouvant occasionner une gêne pour le voisinage.

**Extincteurs :** Le Domaine compte 1.200 extincteurs vérifiés chaque année et remplacés tous les 10 ans.

**Assurances :**

- Nous rappelons aux sociétaires l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.

- A la demande de notre compagnie d'assurance, les sociétaires dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

**Mas sanitaires :** Date de réouverture à définir en fonction des contraintes sanitaires. Fermeture de tous les mas sanitaires le 30.09.22.

**Tri sélectif :** Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associés de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif.

**Benne à « monstres » :** Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, le lundi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 / du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

**Compteur eau :** Chaque associé est responsable de l'entretien de son propre compteur et en cas de remplacement qui ne peut être décidé et réalisé que par le Domaine, les frais engagés sont facturés à l'associé concerné.

**Entretien des installations :** Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations.

**Fossés :** Il est interdit de déposer les branches dans les fossés. Les sociétaires doivent entretenir les fossés en périphérie de leur parcelle.

**Distribution du courrier et des colis postaux :** La poste du Domaine sera fermée au public du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022. La distribution du courrier dans les boîtes postales s'effectuera le mardi matin et le vendredi matin. Seuls les avis de passage pour les lettres recommandées et les colis seront distribués quotidiennement.

**Traitement et maladie du palmier :** Tout associé ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine.

**Les terrains militaires autour du Domaine** sont interdits d'accès.

## PRE-ENREGISTREMENT...

- **Pré-enregistrement associés et ayants droits** : Dans le but d'éviter les files d'attente au mas administratif, nous vous encourageons à utiliser le pré-enregistrement des associés et ayants droits sur le site internet du Domaine à l'adresse [www.domainedupindelalegue.fr](http://www.domainedupindelalegue.fr),

Nous vous rappelons les 3 types d'opérations possibles avec ce système :

- 1 – Demande de macarons pour le véhicule avec lequel vous allez venir au Domaine.
- 2 – Demande de cartes de résidents pour vous-mêmes et vos ayants-droit inscrits dans les registres du Domaine.
- 3 – Inscription pure et simple pour un nouveau séjour au Domaine. De plus, n'hésitez pas à consulter l'aide en ligne qui se trouve dans la rubrique pré-enregistrement.

### **Nous vous rappelons, ci-dessous, la procédure à suivre pour vous connecter au site internet du Domaine :**

L'adresse du site internet est [www.domainedupindelalegue.fr](http://www.domainedupindelalegue.fr).

En en-tête du site, cliquez sur « connexion ». Il vous est demandé un « identifiant » et un « mot de passe ».

**Concernant l'identifiant** : saisissez votre nom de hameau, suivi du numéro d'îlot, par exemple : « acassi.01 » (bien mettre le point entre le nom du hameau et le numéro de l'îlot).

Attention : pour Rocco, écrire roco ; pour Bau Dou Ser, écrire bau.dou.ser.

**Concernant le mot de passe** : il s'agit du numéro général attribué à l'îlot, en 5 chiffres obligatoirement.

Saisissez votre numéro général en insérant des 0 (zéro) à gauche. Exemple : pour le numéro général 2430, écrire 02430 ; pour le numéro général 458, écrire 00458.

Vous pouvez changer ce mot de passe pour en avoir un plus personnel en suivant la procédure mentionnée à l'écran.

En cas d'oubli de ce mot de passe lors d'une nouvelle connexion, il vous suffira de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Pensez à renseigner votre adresse e-mail afin que votre mot de passe puisse vous être renvoyé automatiquement.

Une fois connecté, cliquez sur INFORMATIONS, où vous pourrez lire les communications du Conseil d'Administration.

**Pour recevoir des informations du domaine et participer au vote dématérialisé des futures Assemblées Générales**, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse courriel à : [service.administratif@pindelalegue.fr](mailto:service.administratif@pindelalegue.fr) en indiquant votre nom, prénom et numéro général.

## ANIMAUX

**Les chiens** : Ils doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots (art. 6.4. e du Règlement Intérieur). En cas de manquement à cette règle, le contrevenant se verra infliger une pénalité de 1 unité de base (Art. 8.3.2. a du Règlement Intérieur).

**Les chats** : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des sociétaires bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

**Les sangliers** : Il est formellement interdit, sous peine de sanctions, de nourrir les sangliers lesquels sont classés nuisibles dans le Var.

## CORONAVIRUS - COVID 19

**NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER TOUTES LES MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19 (port du masque, lavage des mains, distanciation sociale).**

### **Carnet de la Sirène :**

#### **Décès :**

**Maurice GALIZOT**, le 30.12.2021, associé au Bau Dou Ser 22 et Président du Club « Boules et Loisirs du Pin » de 1987 à 2016

**Françoise LAURENT**, associée à la Tousco 3/4

**Alain TOUCHARD**, le 21.01.2022, associé à Esbadaia 47 et Administrateur au Conseil d'Administration depuis 2013

### **Horaires d'ouverture du mas administratif :**

Jusqu'au 3 avril : de 9 h à 12 h 15. Fermé au public tous les après-midi  
Réouverture l'après-midi à compter du 4 avril 2022

